



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2022, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Union pour la Méditerranée», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Union pour la Méditerranée
 - en anglais: Union for the Mediterranean
- b. le sigle (abréviation)
 - en anglais: UFM
- c. l'emblème



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط

26 avril 2022

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

